Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-CONV_CS_18_04-AU

Hugo MARQUIS
Responsable des affaires juridiques et financières et du suivi de la DSP
06.01.70.45.97
hugo.marquis@seneo.fr

CONVOCATION

Nanterre, le 11/04/2023

Objet : Comité syndical n° 15 du 18 avril 2023

Mesdames et Messieurs les délégué(e)s,

J'ai le plaisir de vous convier au prochain Comité syndical qui se déroulera :

En présentiel
Mardi 18 avril 2023 à 18h00
304 rue Paul Vaillant-Couturier 92000 Nanterre

Il sera suivi d'un moment de convivialité.

Les points fixés à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Délibération – Approbation du procès-verbal du Comité du 12 décembre 2022
2. Délibération – Approbation du compte de gestion 2022
3. Délibération – Approbation du compte administratif 2022
4. Délibération – Adoption du budget supplémentaire 2023
5. Délibération – Création de l'association groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'ouest parisien
6. Délibération – Désignation des représentants de Sénéo à l'association AMORCE
7. Délibération – Convention de remboursement des sommes engagées par le SIAAP au titre de l'aménagement d'un stand au salon de l'AMIF,
8. Délibération – Adhésion au groupement de commandes des grands syndicats urbains franciliens pour des prestations événementielles
9. Point d'information – Communication de l'avis du Comité technique sur le rapport social unique 2021
10. Point d'information – Présentation du programme de sensibilisation Planète Bleue
11. Point d'information - Liste des actes signés par délégation

Pièces annexées à la présente convocation :

PJ1. Note de synthèse sur l'ordre du jour
PJ2. Procès-verbal du Comité du 12 décembre 2022
PJ3. Compte de gestion 2022
PJ4. Compte administratif 2022
PJ5. Budget Supplémentaire 2023
PJ6. Note sur le projet commun entre Aquavesc et Sénéo en faveur de la préservation de la ressource
PJ7. Projet de statuts de l'association groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'ouest parisien

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-CONV_CS_18_04-AU

PJ8. Projet de convention de remboursement des sommes engagées par le SIAAP au titre de l'aménagement d'un stand au salon de l'AMIF 2023
PJ9. Projet de convention constitutive de groupement de commandes pour des prestations évènementielles
PJ10. Rapport social unique 2021

En vous remerciant par avance de votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Délégué(e)s, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Josiane FISCHER
Président

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_01-DE

Pôle des affaires juridiques et financières
Vie des instances du Syndicat

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 18 AVRIL 2023 À 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2023_01

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRÉCÉDENT COMITÉ SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2022

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **18 avril 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 11 avril 2023.**

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25
Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **13**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS Monsieur Philippe JUVIN, *pouvoir à M DENIS*
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ, *pouvoir à MME MAGNON* Madame Nadège MAGNON
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT, *pouvoir à M GOMEZ*
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI

Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_01-DE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE

Absents excusés :

Communes	Représentants
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Monsieur Christophe BERNIER
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_01-DE

Au moment du Vote de la délibération :
Nombre de présents : **13** Pouvoirs : **03** Nombre de votants : **16**

LE COMITÉ,
Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-26 ;
Vu les dispositions du Règlement intérieur des instances de Sénéo, et notamment son article 9 ;
Vu le procès-verbal du Comité du 12 décembre 2022 transmis aux délégués avec la convocation au présent Comité ;

Considérant que chaque procès-verbal de séance est soumis au vote pour adoption à l'ouverture de la séance qui suit son établissement, que les rectifications éventuelles à apporter au procès-verbal sont enregistrées au procès-verbal de la séance en cours et que les élus qui refuseraient le procès-verbal doivent indiquer leurs motifs, et ces éléments sont consignés dans le procès-verbal de la séance ;

Considérant que le procès-verbal a pour objet de consigner les débats, et de conserver les faits et décisions de séance ;

Considérant que le procès-verbal est un document transmissible aux administrés et à tout tiers intéressé qui en fait la demande ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article unique : D'approuver le procès-verbal du précédent Comité syndical qui s'est tenu dans les locaux de Sénéo le 12 décembre 2022. Ce procès-verbal est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L2121-26 du Code général des collectivités territoriales.

304 rue Paul Vaillant Couturier – CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX **Josiane FISCHER**
Président

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_02-DE

Pole des Affaires juridiques et financières
Finances locales
Compte de gestion

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 18 AVRIL 2023 À 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2023_02

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **18 avril 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 11 avril 2023.**

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25
Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **13**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS Monsieur Philippe JUVIN, *pouvoir à M DENIS*
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ, *pouvoir à MME MAGNON* Madame Nadège MAGNON
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT, *pouvoir à M GOMEZ*
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI

Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_02-DE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE

Absents excusés :

Communes	Représentants
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Monsieur Christophe BERNIER
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_02-DE

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 13 Pouvoirs : 03 Nombre de votants : 16

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants et L.2121-21 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le compte de gestion, relatif à l'exercice 2022, dressé par le Trésorier et joint à la présente délibération ;

Considérant que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article unique : D'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2022.

304 rue Paul Vaillant Couturier – CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX

Josiane FISCHER
Président

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_03-BF

Poole des Affaires juridiques et financières
Finances locales
Compte administratif 2022

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 18 AVRIL 2023 À 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2023_03

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **18 avril 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 11 avril 2023.**

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25
Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **13**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS Monsieur Philippe JUVIN, *pouvoir à M DENIS*
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ, *pouvoir à MME MAGNON* Madame Nadège MAGNON
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT, *pouvoir à M GOMEZ*
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI

Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_03-BF

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Monsieur Christophe BERNIER
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_03-BF

Au moment du Vote de la délibération :
Nombre de présents : 13 Pouvoirs : 03 Nombre de votants : 16

LE COMITÉ,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du compte de gestion ;
Vu le Compte Administratif joint à la présente délibération ;
Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Trésorier,

Considérant que Fabrice BULTEAU a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2022,
Considérant que M. FISCHER, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. BULTEAU pour le vote du compte administratif,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. FISCHER, Président.

Considérant la concordance des montants figurant dans le compte administratif de l'exercice 2022 avec ceux figurant dans le compte de gestion du même exercice, pour les débits et les crédits portés aux différents comptes budgétaires ainsi que pour les résultats de clôture de l'exercice,

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 : de prendre acte de la présentation du compte administratif de l'exercice 2022 faite par le Président.

Article 2 : de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : de reconnaître la sincérité de l'exécution budgétaire 2022 pour les deux sections d'exploitation et d'investissement, comme suit :

	Section d'exploitation		
	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	3 735 688,15	10 055 753,09	6 320 064,94
Report de l'excédent 2021	-	-	-
Total	3 735 688,15	10 055 753,09	6 320 064,94

	Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	10 717 705,10	12 784 818,15	2 067 113,05
Report de l'excédent 2021	-	8 953 375,04	8 953 375,04
Total	10 717 705,10	21 738 193,19	11 020 488,09

	Total du budget		
	Dépenses	Recettes	Solde
Total	14 453 393,25	31 793 946,28	17 340 553,03

Article 4 : d'arrêter les résultats suivants du compte administratif 2022 tels que résumés ci-dessous:

- un excédent d'exploitation de 6 320 064,94 euros
- un excédent d'investissement de 11 020 488,09 euros
- soit un excédent total de 17 340 553,03 euros

Article 5 : d'adopter le compte administratif 2022

Article 6 : de reporter :

- le résultat de la section d'exploitation d'un montant de 6 320 064,94 €
- le résultat de la section d'investissement d'un montant de 11 020 488,09 €

séneo
304 rue Paul Vaillant Couturier – CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX

Fabrice BULTEAU
Président de Séance

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_04-BF

Administration Générale
Finances locales
Budget supplémentaire 2023

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 18 AVRIL 2023 À 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2023_04

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **18 avril 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 11 avril 2023.**

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25
Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **13**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS Monsieur Philippe JUVIN, *pouvoir à M DENIS*
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ, *pouvoir à MME MAGNON* Madame Nadège MAGNON
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT, *pouvoir à M GOMEZ*
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI

Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_04-BF

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN

Absents excusés :

Communes	Représentants
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Monsieur Christophe BERNIER
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_04-BF

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 14 Pouvoirs : 03 Nombre de votants : 17

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2 ;
Vu le procès-verbal du Comité syndical du 12 décembre 2022 transmis aux délégués avec la convocation au présent Comité ;
Vu la délibération n° 2022-38 qui prend acte du débat d'orientation budgétaire relatif au projet de budget primitif de l'année 2023, qui s'est tenu lors du Comité syndical du 17 octobre 2022 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49;
Vu le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2023 joint à la présente délibération ;

Considérant que lors du Comité syndical du 17 octobre 2022 a eu lieu le débat sur les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif de l'année 2023 ;

Considérant que le projet de budget primitif adopté pour l'exercice 2023 présente en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 30 610 044,00 euros dont 12 915 000,00 euros en section d'exploitation et 17 695 044,00 euros en section d'investissement,

Considérant que, le budget primitif adopté avant le 12 décembre 2022, n'inclut ni le report du résultat de clôture ni les restes-à-réaliser de l'exercice 2022, qui feront l'objet d'un Budget Supplémentaire après adoption du Compte Administratif 2022,

Considérant qu'il y a lieu de voter le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 afin d'intégrer les résultats de clôtures de l'exercice 2022 et d'adopter des crédits supplémentaires ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1er : D'approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 avec les crédits par chapitre Suivants :

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_04-BF

Section d'exploitation					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BS	Total crédits	Chapitre	BS	Total crédits
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	207 786	2 847 486	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	6 320 065	6 320 065
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	39 000	1 315 000	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0	0
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 043 695	11 077 695	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 000	410 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-30 000	1 744 620	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0	12 110 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	118 000	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0	0
66 CHARGES FINANCIERES	0	92 680	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	455 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000	83 000	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 116 584	2 516 584			
Total Dépenses	6 380 064,94	19 295 064,94	Total Recettes	6 380 064,94	19 295 064,94

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BS	Total crédits	Chapitre	BS	Total crédits
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 000	410 000	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	11 020 488	11 020 488
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000	3 073 620	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 043 695	11 077 695
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	424 480	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-30 000	1 744 620
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-295 000	4 652 325	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000	3 073 620
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 000	595 470	10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 295 550	22 019 502	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-458 505	943 430
			16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-1 595 325	3 815 544
Total Dépenses	3 680 550,00	31 175 396,86	Total Recettes	13 480 352,86	31 175 396,86

Article 2 : d'autoriser la reprise du résultat de la section d'exploitation (6 320 064,94 €)

Article 3 : d'autoriser la reprise du résultat de la section d'investissement (11 020 488,09 €)

Josiane FISCHER
Président

304 rue Paul Vaillant Couturier – CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_05-DE

Direction générale
Association des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'ouest parisien

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 18 AVRIL 2023 À 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°2023_05

CREATION ET ADHESION A L'ASSOCIATION DENOMMEE « GROUPEMENT DES AUTORITES ORGANISATRICES DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU DE L'OUEST PARISIEN »

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **18 avril 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 11 avril 2023.**

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25
Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **13**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS Monsieur Philippe JUVIN, *pouvoir à M DENIS*
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ, *pouvoir à MME MAGNON* Madame Nadège MAGNON
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT, *pouvoir à M GOMEZ*
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI

Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_05-DE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN

Absents excusés :

Communes	Représentants
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Monsieur Christophe BERNIER
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_05-DE

Au moment du Vote de la délibération :
Nombre de présents : **14** Pouvoirs : **03** Nombre de votants : **17**

LE COMITÉ,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Considérant que l'ouest de l'Ile-de-France (départements des Hauts-de-Seine et Yvelines) comporte de multiples Autorités Organisatrices qui exercent la compétence eau potable, de la production à la distribution, même si la mise en œuvre de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a conduit à des regroupements,

Considérant que parmi celles-ci SENEO (ex-Syndicat des eaux de la presqu'ile de Gennevilliers - SEPG-) et AQUAVESC, desservant à elles deux plus d'un million d'usagers partagent une organisation assez proche : capacités de production propre, eau décarbonatée, présence en vallée de la Seine,

Considérant que Sénéo et Aquavesc souhaitent approfondir les coopérations engagées depuis 5 ans, notamment lors des travaux menés avec la Ville de Paris et le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) sur la sécurisation de l'approvisionnement,

Considérant que les contrats de délégations de Service Public (DSP) de SENEO et d'AQUAVESC se terminent prochainement et des collaborations pourraient être explorées dans le cadre des réflexions sur le futur mode de gestion,

Considérant la nécessité de sécuriser pour les décennies à venir nos services publics de l'eau par l'investissement dans la ressource naturelle et sa préservation,

Considérant le souhait de disposer d'une ressource de très bonne qualité pour répondre aux défis de la raréfaction de la ressource (changements climatiques) avec des objectifs de sécurisation des services d'eau,

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 : d'autoriser SENEO à créer avec AQUAVESC l'association dénommée « « Groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'Ouest parisien ».

Article 2 : de prendre acte et d'approuver le projet de statuts de l'association annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_05-DE

Article 3 : d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

304 rue Paul Vaillant Couturier – CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX

Josiane FISCHER
Président

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_06-DE

Direction générale
Représentants de Sénéo à l'association Amorce

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 18 AVRIL 2023 À 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°2023_06

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE SENEO A L'ASSOCIATION AMORCE

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **18 avril 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 11 avril 2023.**

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25
Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **13**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS Monsieur Philippe JUVIN, *pouvoir à M DENIS*
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ, *pouvoir à MME MAGNON* Madame Nadège MAGNON
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT, *pouvoir à M GOMEZ*
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI

Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_06-DE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN

Absents excusés :

Communes	Représentants
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Monsieur Christophe BERNIER
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_06-DE

Au moment du Vote de la délibération :
Nombre de présents : **14** Pouvoirs : **03** Nombre de votants : **17**

LE COMITÉ,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;
Vu les statuts de l'association AMORCE ;
Vu la délibération n° 2020-22 du comité syndical de Sénéo en date du 10 décembre 2020 relative à l'adhésion au réseau AMORCE et à la désignation de ses représentants aux assemblées général de l'association AMORCE
Considérant qu'AMORCE est une association nationale, loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général :

- regroupant des Collectivités territoriales compétentes en matière de gestion d'eau et d'assainissement, de déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie, ainsi que leurs partenaires professionnels

- ayant pour objectifs :

  - d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets.

  - d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de ces services publics à l'échelle des territoires.

Considérant que les représentants ont le droit de siéger lors des assemblées générales et peuvent se porter candidat au conseil d'administration de l'association

Considérant la désignation de Monsieur Jean-Pierre RESPAULT pour siéger en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Kenzy GAUTHIEROT en tant que membre suppléant.

Considérant le décès de Monsieur Jean-Pierre RESPAUT survenu le 12 septembre 2021 ;

Considérant la nécessité de remplacer M. RESPAUT au sein de l'association AMORCE

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 : De désigner Monsieur Baptiste DENIS pour siéger en tant que membre titulaire au sein des diverses instances de l'association en remplacement de Monsieur RESPAULT. Monsieur Kenzy GAUTHIEROT conserve son siège de membre suppléant.

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_06-DE

Article 2 : d'autoriser le Président à désigner un nouveau représentant en cas de nouvelle vacance de poste.

Article 3 : Les autres articles de la délibération n° 2020-22 du comité syndical de Sénéo en date du 10 décembre 2020 restent inchangés.

Josiane FISCHER
Président

304 rue Paul Vaillant Couturier - CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_07-DE

Direction générale
Convention salon AMIF

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 18 AVRIL 2023 À 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°2023_07

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES SOMMES ENGAGEES PAR LE SIAAP AU TITRE DE L'AMENAGEMENT D'UN STAND AU SALON DE L'AMIF

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **18 avril 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 11 avril 2023.**

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25
Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance **: 13**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS Monsieur Philippe JUVIN, *pouvoir à M DENIS*
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ, *pouvoir à MME MAGNON* Madame Nadège MAGNON
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT, *pouvoir à M GOMEZ*
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI

Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_07-DE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN

Absents excusés :

Communes	Représentants
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Monsieur Christophe BERNIER
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY

Au moment du Vote de la délibération :
Nombre de présents : **14** Pouvoirs : **03** Nombre de votants : **17**

LE COMITÉ,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;
Vu la convention constitutive du groupement de commandes des grands services métropolitains pour des prestations événementielles ;
Vu les dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du code de la commande publique ;

Considérant que l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF) a été créée en 1974 pour représenter les maires des communes d'Île-de-France.
Considérant que cette association a pour mission de défendre leurs intérêts ainsi que ceux de leurs communes auprès des autorités nationales et régionales tout en assurant la promotion de la coopération intercommunale.

Considérant que l'association tient un salon annuel qui aura lieu cette année les 27 et 28 juin 2023 et qu'il s'agit d'un évènement majeur rassemblant de nombreux acteurs institutionnels à l'échelle régionale ainsi que des milliers de visiteurs, pendant deux jours.

Considérant que les grands services métropolitains y ont un stand commun à 6 avec le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), le SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France), le SYCTOM (Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères), l'EPTB (Etablissement public Territorial de Bassin) Seine Grands Lacs, le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Île-de-France) et le SIPPEREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication).

Considérant que Sénéo a demandé à se joindre à ce groupement afin d'accroître sa visibilité, renforcer sa position de grand syndicat métropolitain et réaliser des économies substantielles en mutualisant la location et l'aménagement du stand.

Considérant que le SIAAP, coordonnateur du groupement pour la gestion du stand commun au salon de l'AMIF invite Sénéo pour sa première participation, après accord des autres membres dans l'attente de son adhésion au groupement de commande des grands services métropolitains, le SIAAP

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer la convention de remboursement des sommes engagées par le SIAAP au titre de l'aménagement d'un stand au salon de l'AMIF, ainsi que tout document liée à son exécution

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_07-DE

Article 2 : d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget

304 rue Paul Vaillant Couturier - CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX **Josiane FISCHER**
Président

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_08-DE

Pôle des affaires juridiques et financières
Groupement de commande

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 18 AVRIL 2023 À 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°2023_08

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DES GRANDS SYNDICATS URBAINS FRANCILIENS POUR DES PRESTATIONS EVENEMENTIELLES

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **18 avril 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 11 avril 2023.**

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25
Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance **: 13**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS Monsieur Philippe JUVIN, *pouvoir à M DENIS*
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ, *pouvoir à MME MAGNON* Madame Nadège MAGNON
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT, *pouvoir à M GOMEZ*
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI

Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_08-DE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN

Absents excusés :

Communes	Représentants
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Monsieur Christophe BERNIER
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230418-DELIB_2023_08-DE

Au moment du Vote de la délibération :
Nombre de présents : **14** Pouvoirs : **03** Nombre de votants : **17**

LE COMITÉ,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;
Vu les dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du code de la commande publique ;
Vu l'article L. 1414-3 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'un groupement de commandes peut être constitué entre acheteurs publics et privés afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés ;

Considérant qu'une convention constitutive de groupement commande a été signée entre les grands syndicats métropolitains pour des prestations événementielles afin de répondre aux besoins récurrents des membres en matière de communication à la faveur de leur organisation commune d'événements ou de leur participation commune à des événements.

Considérant que Sénéo a demandé à se joindre à ce groupement afin d'accroître sa visibilité et renforcer sa position de grand syndicat métropolitain.

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande des grands syndicats urbains franciliens pour des prestations évènementielles, ainsi que tout document liée à son exécution.

Article 2 : d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget

sénéo
304 rue Paul Vaillant Couturier – CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX
Josiane FISCHER
Président